



SIVOM de BOUSSIÈRES

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 07-04-2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept avril, le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIÈRES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE.

Étaient présents : HAEGELIN André, MARESCHAL Claude, BAILLY Lily, ASTRIC Bertrand, FELICE Alain, MONNIER André, AVIS Jacky, PIGUET Pierre, MAY Jean-Michel, MICHAUD Jean-Paul, CORNU Paul, PECAUD Jean-Paul

Étaient excusés : VIPREY Chantal (procuration à HAEGELIN André), BONNOT Bernard, HOLOT Patrick (procuration à PIGUET Pierre), TRUDET Hugues

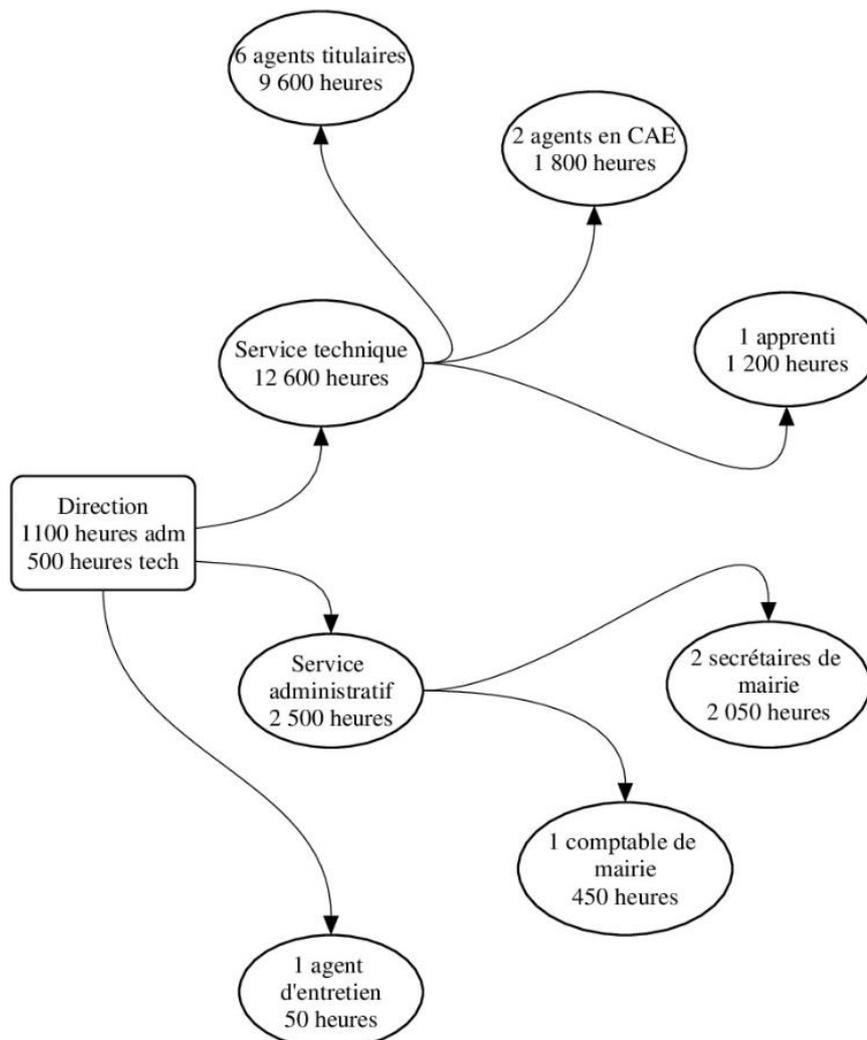
Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité.

M. PECAUD Jean-Paul ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

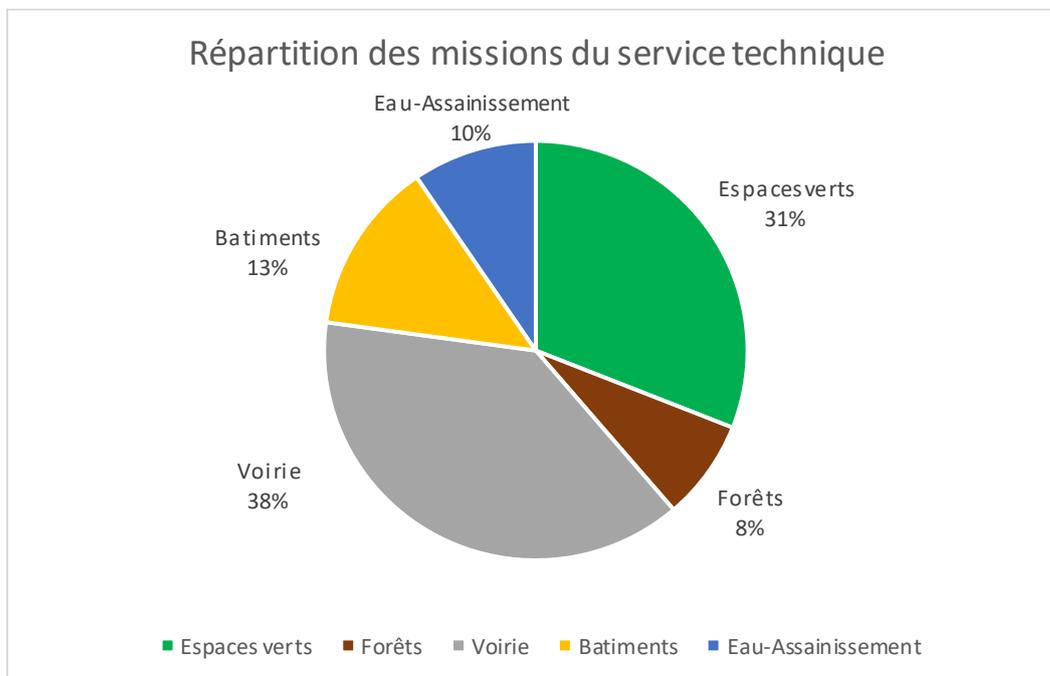
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h30.

1) SIVOM : bilan général 2016

L'organisation du SIVOM avec le nombre d'heures annuel 2016 est la suivante :



Le taux d'absentéisme en 2016 au SIVOM est de 2.9 % (la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale est de 9.3%). Les arrêts des agents de plus de 55 ans représentent 100% des absences.



Le service comptabilité des mairies a géré 16 budgets, a effectué 2500 opérations comptables et a réalisé 4 roles eau-assainissement pour un total de 700 foyers. Le temps de travail hebdomadaire pour cette mission est de 10 heures, pour une population de 1858 habitants soit un ratio annuel de 0.24 heures / habitant.

Le service secrétariat des mairies (1 agent à temps plein sur 3 communes et 1 agent 10 heures par semaine sur 1 commune) assure les différentes missions qui lui sont confiées, dont l'urbanisme, avec un ratio de 1.10 heures / habitant.

La dématérialisation totale de la comptabilité avec signature électronique à distance est en place depuis 2 ans. Une gestion électronique des documents (GED) a été mise en place début 2017 entre les 4 communes et le SIVOM pour améliorer l'efficacité des services et optimiser le temps de travail.

Le service technique effectue ses missions dans 8 communes pour une population de 4 300 habitants soit un ratio moyen annuel de 2.93 heures / habitant.

2) Présentation du compte de gestion 2016 établi par le percepteur

Le Président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Percepteur, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	48 821.83 €	- 24 177.25 €

Excédent global de clôture : 24 644.58 €

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2016 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016

3) Présentation et approbation du compte administratif 2016.

Le Président donne lecture du compte administratif 2016 (détails en annexe 1)

FONCTIONNEMENT	BP + DM 2016	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	462 638.98 €	437 538.07 €
Charges à caractère général	83 843.98 €	70 212.01 €
Charges de personnel	328 050.00 €	319 796.38 €
Charges d'élus et gestion courante	19 300.00 €	15 180.69 €
Charges financières (intérêts)	9 100.00 €	8 138.70 €
Charges exceptionnelles	2 900.00 €	2 896.50 €
Virement à la section d'investissement	19 445.00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	462 638.98 €	486 359.90 €
Dotations et participations	430 663.59 €	443 964.80 €
Prestations de services	4 400.00 €	4 252. 20 €
Atténuation de charges	14 000.00 €	2 557.18 €
Produits exceptionnels	0.00 €	6 096.54 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	15 913.79 €
Excédent antérieur reporté	13 575.39 €	13 575.39 €
INVESTISSEMENT	BP + DM 2016	CA 2016
Dépenses d'investissement	108 788.03 €	123 144.07 €
Remboursement d'emprunt (capital)	21 700,00 €	21 256.36 €
Immobilisations corporelles	49 435.00 €	48 320.89 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	15 913.79 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	37 653.03 €	37 653.03 €
Recettes d'investissement	108 788.03 €	98 966.82 €
FCTVA	5 390.00 €	0.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	37 653.03 €	37 653.03 €
Emprunts	40 000.00 €	40 000.00 €
Subvention d'équipement	6 300.00 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	19 445.00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	21 313.79 €

Le Président informe le comité que le FCTVA et les subventions pour le broyeur initialement prévues en 2016 seront versés en 2017 et intégrées dans le budget primitif 2017.

Puis le Président quitte la salle de conseil. Le comité syndical élit Madame BAILLY présidente de séance de vote du compte administratif.

La vue d'ensemble du compte administratif 2016 est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2016	Section de fonctionnement	437 538.07 €	472 784.51 €
	Section d'investissement	85 491.04 €	98 966.82 €
Reports de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement	0.00 €	13 575.39 €
	Report en section d'investissement	37 653.03 €	0.00 €
TOTAL		560 682.14 €	585 326.72 €
Restes à réaliser 2016	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016

4) Affectation des résultats de l'exercice 2016

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2016 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 48 821.83 € et un déficit d'investissement de 24 177.25 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (excédent)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
48 821.83 €	24 177.25 €	0.00 €	24 177.25 €	24 644.58 €

Le Président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 24 177.25 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2016, soit 24 644.58 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2017, au compte 002.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

5) Vote du budget primitif de l'exercice 2017

Le budget 2017 a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

- Maintien des effectifs techniques, y compris les agents en contrat d'accompagnement vers l'emploi dont le coût horaire est de 8 € de l'heure.
- Transfert au SIVOM du personnel restant dans les communes de Busy, Thoraise et Vorges les Pins, personnel principalement en charge du nettoyage des bâtiments communaux.
- Achat d'un tracteur tondeuse pour remplacer l'ancien.

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2017.

FONCTIONNEMENT	BP + DM 2016	CA 2016	BP 2017
Dépenses de fonctionnement	462 638.98 €	437 538.07 €	493 174.55 €
Charges à caractère général	83 843.98 €	70 212.01 €	78 070.00 €
Charges de personnel	328 050.00 €	319 796.38 €	358 450.00 €
Charges d'élus et gestion courante	19 300.00 €	15 180.69 €	16 050.00 €
Charges financières (intérêts)	9 100.00 €	8 138.70 €	7 700.00 €
Charges exceptionnelles	2 900.00 €	2 896.50 €	2 500.00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Virement à la section d'investissement	19 445.00 €	0,00 €	26 404.35 €

Recettes de fonctionnement	462 638.98 €	486 359.90 €	493 174.55 €
Dotations et participations	430 663.59 €	443 964.80 €	465 479.77 €
Prestations de services	4 400.00 €	4 252. 20 €	2 000,00 €
Atténuation de charges	14 000.00 €	2 557.18 €	14 000,00 €
Produits exceptionnels	0.00 €	6 096.54 €	1 050.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	15 913.79 €	0.00 €
Excédent antérieur reporté	13 575.39 €	13 575.39 €	24 644.58 €

INVESTISSEMENT	BP + DM 2016	CA 2016	BP 2017
Dépenses d'investissement	108 788.03 €	123 144.07 €	64 677.25 €
Remboursement d'emprunt (capital)	21 700,00 €	21 256.36 €	26 300.00 €
Immobilisations corporelles	49 435.00 €	48 320.89 €	14 200.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	15 913.79 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	37 653.03 €	37 653.03 €	24 177.25 €
Recettes d'investissement	108 788.03 €	98 966.82 €	64 677.25 €
FCTVA	5 390.00 €	0.00 €	8 095.65 €
Excédent de fonctionnement (1068)	37 653.03 €	37 653.03 €	24 177.25 €
Emprunts	40 000.00 €	40 000.00 €	0,00 €
Subvention d'équipement	6 300.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	19 445.00 €	0,00 €	26 404.35 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	21 313.79 €	0.00

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2017.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	493 174.35 €	468 529.77 €
	Report exercice 2016	0.00 €	24 644.58 €
	Total	493 174.35 €	493 174.35 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	40 500.00 €	64 677.25 € €
	Report exercice 2015	24 177.25 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2015	0.00 €	0.00 €
	Total	64 677.25 €	64 677.25 €
TOTAL		557 851.60 €	557 851.60 €

Le Président fait procéder au vote de ce budget.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2017.

6) Participation des communes en 2017

Le Président expose qu'en fonction des statuts du SIVOM mis à jour le 1^{er} avril 2016, des compétences prises par les communes et d'après les besoins des différents services pour leur fonctionnement, la répartition des frais par commune en 2017 est la suivante : (voir annexe 2)

Les titres émis pour les frais de gestion 2017 seront les suivants :

Gestion des services	2017	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	1 226 €	302.92 €	307.69 €	307.69 €	307.69 €
Abbans-Dessus	1 532 €	378.58 €	384.47 €	384.47 €	384.47 €
Beure	335 €	57.25 €	92.58 €	92.58 €	92.58 €
Boussières	10 287 €	2 460.33 €	2 608.89 €	2 608.89 €	2 608.89 €
Busy	5 985 €	1 604.42 €	1 460.19 €	1 460.19 €	1 460.19 €
Larnod	4 393 €	1 123.67 €	1 089.78 €	1 089.78 €	1 089.78 €
Rancenay	1 395 €	363.00 €	344.00 €	344.00 €	344.00 €
Thoraise	2 762 €	665.25 €	698.92 €	698.92 €	698.92 €
Torpes	263 €	48.25 €	71.58 €	71.58 €	71.58 €
Vorges	6 044 €	1 597.42 €	1 482.19 €	1 482.19 €	1 482.19 €
Syndicat du Moulinot	67 €				67.00 €
Total	34 289 €	8 601.08 €	8 540.31 €	8 540.31 €	8 607.31 €

Les titres émis pour les compétences 2017 seront les suivants :

Compétences	2017	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	13 505 €	3 342.53 €	3 387.49 €	3 387.49 €	3 387.49 €
Abbans-Dessus	17 085 €	4 194.19 €	4 296.94 €	4 296.94 €	4 296.94 €
Beure	5 190 €	1 074.39 €	1 371.87 €	1 371.87 €	1 371.87 €
Boussières	106 509 €	27 004.85 €	26 501.38 €	26 501.38 €	26 501.38 €
Busy	77 229 €	19 759.52 €	19 156.49 €	19 156.49 €	19 156.49 €
Larnod	51 006 €	12 345.38 €	12 886.87 €	12 886.87 €	12 886.87 €
Rancenay	19 885 €	4 421.90 €	5 154.37 €	5 154.37 €	5 154.37 €
Thoraise	46 492 €	7 760.36 €	12 910.55 €	12 910.55 €	12 910.55 €
Torpes	1 000 €	405.08 €	198.31 €	198.31 €	198.31 €
Vorges	77 666 €	18 619.74 €	19 682.09 €	19 682.09 €	19 682.09 €
Syndicat du Moulinot	1 025 €	973.00 €			1 025.00 €
Total	416 592 €	99 900.94 €	105 546.35 €	105 546.35 €	106 571.35 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres de recettes correspondant.

7) Conséquences pour le SIVOM du transfert par les communes de la compétence « eau-assainissement » à la CAGB le 01/01/2018

Le Président informe les délégués que le directeur fait partie du comité technique de pilotage du transfert de cette compétence. La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la ville de Besançon (base de la future DEA de la CAGB) souhaite que le SIVOM continue d'assurer tout ou partie de ses missions actuelles, sur un secteur probablement élargi. Le SIVOM pourrait être amené par exemple à relever les compteurs de toutes les communes du secteur sud-ouest actuellement en régie pour l'eau potable.

Le Vice-Président s'inquiète des transferts de compétences à la CAGB, transferts qui dépouillent les communes de leur capacité à gérer leur territoire. La loi Notre impose le transfert de la compétence eau-assainissement mais elle n'impose pas la mise en place d'un PLUI, ni le transfert de la compétence voirie à la CAGB. L'objectif est de transformer la communauté d'agglomération en communauté urbaine. Quelles en seront alors les conséquences pour les communes et entre autres en matière de fiscalité ?

Le Président informera régulièrement les délégués sur l'évolution du dossier.

8) Informations sur l'AD@T

Le Président informe le comité syndical qu'il a écrit à la Présidente de l'agence départementale d'appui au territoire AD@T pour l'alerter sur le coût exorbitant de la cotisation pour les EPCI tels que le SIVOM, sachant que les communes membres du syndicat paient déjà leur cotisation. La Présidente a répondu qu'une réflexion sur la cotisation des syndicats est en cours.

9) Informations sur la mutuelle « Ma Commune Ma Santé »

Le Président a demandé au directeur de se renseigner sur une complémentaire santé communale. Aujourd'hui, un français sur six ne bénéficie pas d'une complémentaire santé, et l'absence de complémentaire santé est la première cause de renoncement aux soins.

L'association ACTIOM est une association d'assurés à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901, qui agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé et pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Elle a pour but de proposer aux communes, par le biais du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et des CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale) une solution mutualisée de santé, réservée à tous leurs administrés, sans distinction sociale.

Les conditions tarifaires et les taux de couverture ont été négociés auprès des compagnies d'assurances spécialisées. Elles proposent des offres performantes à des tarifs attractifs grâce au principe de mutualisation. Tous les administrés profitent des mêmes avantages, quelle que soit la taille de la commune et le nombre de ses adhérents. Il n'y a pas de questionnaire et d'examen médicaux, le seul critère de sélection pour adhérer est de résider dans une commune partenaire au projet Ma Commune Ma Santé. En fonction de vos besoins, Ma Commune Ma Santé propose plusieurs mutuelles au choix et 3 niveaux de couverture santé selon vos besoins et votre budget : ÉCONOMIE - SECURITÉ - CONFORT. Chaque partenaire propose des prestations différenciées: allocations obsèques, modularité des niveaux de garantie, adhésion pour les plus de 80 ans, formules Isolé, duo, famille ...

Le comité syndical charge le directeur de prendre contact avec l'association ACTIOM et les responsables CCAS de chaque commune pour pouvoir proposer ce service aux habitants du SIVOM.

10) Questions diverses

- Le Président expose la demande du Président du SIVOS de BUSY-VORGES quant à la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel administratif pour assurer les travaux de secrétariat et de comptabilité à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le Président propose d'accepter cette convention au tarif horaire de la compétence « secrétariat de mairie – comptabilité ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité cette convention et charge le Président de la mettre en place à partir du 1^{er} juillet 2017.

- Le Président informe le comité syndical que l'assurance SMACL va rembourser au SIVOM un sinistre (vol dans véhicule) pour un montant de 286.44 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement de ce sinistre par l'assurance.

Annexe 1 (fonctionnement)

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Dépenses de fonctionnement SIVOM	483 452.77 €	437 538.07 €	493 174.35 €
Charges à caractère général	83 343.98 €	70 212.01 €	78 070.00 €
<i>Achats de matériels / travaux en régie</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Eau</i>	500.00 €	255.10 €	400.00 €
<i>Electricité</i>	1 800.00 €	1 951.58 €	1 900.00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	200.00 €	91.24 €	200.00 €
<i>Remboursement autres organismes</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Carburant</i>	15 000.00 €	12 343.79 €	13 100.00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	9 200.00 €	6 617.60 €	7 300.00 €
<i>Petit équipement</i>	3 456.98 €	2 154.23 €	3 300.00 €
<i>Fournitures de voirie</i>	500.00 €	399.24 €	500.00 €
<i>Vêtements de travail</i>	2 500.00 €	1 750.74 €	2 500.00 €
<i>Autres fournitures</i>	800.00 €	0.00 €	800.00 €
<i>location matériel</i>	300.00 €	0.00 €	300.00 €
<i>Fournitures administratives</i>	400.00 €	233.05 €	400.00 €
<i>photocopieur et logiciels</i>	820.00 €	2 093.13 €	2 200.00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	400.00 €	0.00 €	400.00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	12 500.00 €	13 072.81 €	10 500.00 €
<i>entretien autres matériels</i>	4 000.00 €	2 238.35 €	3 500.00 €
<i>Indemnité percepteur</i>	300.00 €	343.28 €	350.00 €
<i>assurances</i>	5 320.00 €	5 153.08 €	5 320.00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	500.00 €	600.99 €	900.00 €
<i>Divers</i>	300.00 €	80.00 €	300.00 €
<i>Annonces et insertions</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>frais de mission</i>	500.00 €	293.63 €	700.00 €
<i>frais d'affranchissement</i>	350.00 €	0.00 €	350.00 €
<i>frais de communication</i>	1 200.00 €	1 204.86 €	1 250.00 €
<i>autres services extérieurs</i>	100.00 €	42.11 €	100.00 €
<i>formations</i>	2 300.00 €	220.00 €	2 800.00 €
<i>Entretien éclairage public</i>	17 500.00 €	16 476.20 €	16 000.00 €
<i>Relais Parents / Assistantes Maternelles</i>	2 597.00 €	2 597.00 €	2 700.00 €
<i>Stagiaires</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Annexe 1 (fonctionnement suite)

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Charges de personnel	328 050.00 €	319 796.38 €	358 450.00 €
<i>salaire brut titulaires</i>	193 600.00 €	185 447.00 €	182 800.00 €
<i>charges patronales titulaires</i>	92 500.00 €	85 897.92 €	82 447.00 €
<i>assurances titulaires</i>	11 600.00 €	10 360.75 €	10 775.00 €
<i>salaire brut non titulaires</i>	20 650.00 €	27 489.79 €	54 150.00 €
<i>charges patronales non titulaires</i>	4 000.00 €	5 770.37 €	16 583.00 €
<i>assurances non titulaires</i>	0.00 €	0.00 €	1 075.00 €
<i>salaire brut apprenti</i>	2 000.00 €	1 466.64 €	5 600.00 €
<i>charges patronales apprenti</i>	0.00 €	30.62 €	200.00 €
<i>fnc supp familial de traitement</i>	3 000.00 €	2 958.94 €	4 120.00 €
<i>Médecine du travail</i>	700.00 €	374.35 €	700.00 €
Elus et divers	19 300.00 €	15 180.69 €	16 050.00 €
Charges financières (intérêts)	9 100.00 €	8 138.70 €	7 700.00 €
Charges exceptionnelles	2 900.00 €	2 896.50 €	2 500.00 €
Opérations d'ordre entre sections	21 313.79 €	21 313.79 €	0.00 €
Virement à la section d'investissement	19 445.00 €	0.00 €	26 404.35 €
	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Recettes de fonctionnement	483 952.77 €	486 359.90 €	493 174.35 €
<i>Participation des communes</i>	430 663.59 €	429 172.68 €	450 879.77 €
<i>Prestations de services</i>	4 400.00 €	4 252.20 €	2 000.00 €
<i>Atténuation de charges</i>	14 000.00 €	17 349.30 €	14 600.00 €
<i>Remboursement assurances</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	0.00 €	696.54 €	350.00 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	5 400.00 €	5 400.00 €	0.00 €
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	15 913.79 €	15 913.79 €	0.00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	0.00 €	0.00 €	700.00 €
<i>Restes à réaliser</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Excédent antérieur reporté</i>	13 575.39 €	13 575.39 €	24 644.58 €

Annexe 1 (investissement)

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Dépenses d'investissement	124 701.82 €	123 144.07 €	64 677.25 €
Remboursement d'emprunt (capital)	21 700.00 €	21 256.36 €	26 300.00 €
Immobilisations corporelles	49 435.00 €	48 320.89 €	14 200.00 €
<i>Matériels et outillage</i>	<i>49 435.00 €</i>	<i>48 320.89 €</i>	<i>14 200.00 €</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Opération d'ordre entre sections	15 913.79 €	15 913.79 €	0.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	37 653.03 €	37 653.03 €	24 177.25 €
	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Recettes d'investissement	124 701.82 €	98 966.82 €	64 677.25 €
FCTVA	5 390.00 €	0.00 €	8 095.65 €
Excédent de fonctionnement (1068)	37 653.03 €	37 653.03 €	24 177.25 €
Emprunt	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €
Subventions d'équipement	6 300.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Produit des cessions	-5 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Opération d'ordre entre sections	21 313.79 €	21 313.79 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	19 445.00 €	0.00 €	26 404.35 €

Annexe 2 (répartition par commune)

Répartition SIVOM 2017 des coûts par commune											
	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges	Moulinot
Entretien général	1 226 €	1 532 €		8 889 €	4 905 €	4 291 €	612 €	1 532 €		4 598 €	
Entretien réseaux AEP				983 €				259 €			
Eclairage public			335 €	268 €	150 €			80 €	263 €	146 €	
Maintenance info.				0 €	0 €			0 €			
Déneigement				147 €	82 €	102 €	38 €	44 €		80 €	
Secrétariat					848 €		745 €	847 €		1 220 €	67 €
Sous-Total Gestion	1 226 €	1 532 €	335 €	10 287 €	5 985 €	4 393 €	1 395 €	2 762 €	263 €	6 044 €	67 €
Entretien général	13 329 €	17 085 €		96 630 €	57 546 €	49 186 €	8 352 €	20 046 €		54 215 €	
Eclairage public			5 190 €	4 396 €	1 933 €			1 384 €	1 000 €	1 526 €	
Relais Assistantes Mat.	176 €			813 €	456 €	566 €		246 €		443 €	
Déneigement				721 €	624 €	1 254 €	259 €	268 €		621 €	
Entretien réseaux AEP				3 949 €				1 044 €			
Secrétariat					12 812 €		11 274 €	13 862 €		17 967 €	1 025 €
Nettoyage salles communales					3 857 €			9 642 €		2 893 €	
Sous-Total Compétences	13 505 €	17 085 €	5 190 €	106 509 €	77 229 €	51 006 €	19 885 €	46 492 €	1 000 €	77 666 €	1 025 €
TOTAL PAR COMMUNE	14 731 €	18 617 €	5 524 €	116 796 €	83 214 €	55 399 €	21 280 €	49 254 €	1 263 €	83 710 €	1 092 €
Rappel 2016	14 672 €	18 512 €	5 000 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €	1 038 €
Rappel 2015	14 767 €	18 649 €	5 973 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €	
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	5 820 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €	
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	5 607 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €	
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	5 231 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €	
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	5 703 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €	